

TRAVAUX	Plafond	TOTAL			ANAH			PMM	VILLE		
		Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources > 150% plafonds ANAH	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources > 150% plafonds ANAH		TT ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé*	50 000 €	90%	80%	50%	50%	50%	0%	500 €	en complément des autres aides publiques	en complément des autres aides publiques	50%
Projet de travaux d'amélioration											
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat*	20 000 €	90%	70%	50%	50%	50%	0%	500 €	en complément des autres aides publiques	en complément des autres aides publiques	50%
Travaux pour l'autonomie de la personne*	20 000 €	90%	70%	50%	50%	35%	0%		en complément des autres aides publiques	en complément des autres aides publiques	50%
Travaux de rénovation énergétique globale*	35 000 €	90%	70%	50%	50%	35%	0%		en complément des autres aides publiques	en complément des autres aides publiques	50%
Travaux de rénovation énergétique globale**	20 000 €								50%	50%	50%

* Gain énergétique d'au moins 35%

** Gain énergétique entre 25% et 35%

+ 1500 € si étiquette G ou F avant travaux et gain de deux étiquettes après travaux (bonus sortie de passoire thermique)

+ 1500 € si étiquette A ou B après travaux (bonus BBC)

Ces primes sont cumulables

Aides aux Propriétaires Occupants : Faubourg de la gare

(concernant uniquement les immeubles identifiés « opération de restauration immobilière » sous déclaration d'utilité publique ou pour lesquels une procédure de restauration immobilière a été initiée par la ville)

TRAVAUX	Plafond	TOTAL			ANAH			VILLE		
		Ménages aux ressources très modeste	Ménages aux ressources modeste	Ménages aux ressources > 150% plafonds ANAH	Ménages aux ressources très modeste	Ménages aux ressources modeste	Ménages aux ressources > 150% plafonds ANAH	Ménages aux ressources très modeste	Ménages aux ressources modeste	Ménages aux ressources > 150% plafonds ANAH
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé*	50 000€	70%	70%	20%	50%	50%	0%	En complément des autres aides publiques + prime à la vacance 5 000€ par logement	En complément des autres aides publiques + prime à la vacance 5 000€ par logement	En complément des autres aides publiques + 15% sur les autres travaux + prime à la vacance 5 000€ par logement

* Gain énergétique d'au moins 35%



Aides aux Propriétaires Bailleurs : Faubourgs

TRAVAUX	Plafond	TOTAL			ANAH			PRIME HABITER MIEUX			VILLE		
		logement conventionné très social (loc 3)	logements conventionnés sociaux (loc 2)	logement intermédiaire (loc 1)	logement conventionné très social (loc 3)	logements conventionnés sociaux (loc 2)	logement intermédiaire (loc 1)	logement conventionné très social (loc 3)	logements conventionnés sociaux (loc 2)	logement intermédiaire (loc 1)	logement conventionné très social (loc 3)	logements conventionnés sociaux (loc 2)	logement intermédiaire (loc 1)
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé *	1000€ (HT/m²)	60%	50%	35%	35%	35%	35%	1500 ou 2000 €**	1500 ou 2000 €**	1500 ou 2000 €**	en complément des autres aides publiques		
Travaux d'amélioration et de performance énergétique													
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750€ (HT/m²) dans la limite de 60000€ par logement	60%	50%	35%	35%	35%	35%	1500 ou 2000€**	1500 ou 2000€**	1500 ou 2000€**	en complément des autres aides publiques		
Travaux pour l'autonomie de la personne					35%	35%	35%						
Travaux pour réhabiliter un logement dégradé					25%	25%	25%						
Travaux de rénovation énergétique globale*					25%	25%	25%						
Travaux suite à RSD ou contrôle de décence					25%	25%	25%						
Transformation d'usage					25%	25%	25%						

* Gain énergétique d'au moins 35%

** 2000 €/logement si étiquette G ou F avant travaux et gain de deux étiquettes après travaux (bonus sortie de passoire thermique) ET gain de performance de 35%

Aides aux Propriétaires Bailleurs : Faubourg de la gare

(concernant uniquement les immeubles identifiés « opération de restauration immobilière » sous déclaration d'utilité publique ou pour lesquels une procédure de restauration immobilière a été initiée par la ville)

TRAVAUX	Plafond	TOTAL			ANAH			PRIME HABITER MIEUX			VILLE		
		Logement conventionné très social	Logement conventionné social	Logement intermédiaire	Logement conventionné très social	Logement conventionné social	Logement intermédiaire	Logement conventionné très social	Logement conventionné social	Logement intermédiaire	Logement conventionné très social	Logement conventionné social	Logement intermédiaire
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé*	1 000€ HT/M² dans la limite de 80 000€ par logement	60%	50%	35%	35%	35%	35%	1500 ou 2000 €**	1500 ou 2000 €**	1500 ou 2000 €**	20% sur les travaux d'économie d'énergie + 15% sur les autres travaux	20% sur les travaux d'économie d'énergie + 15% sur les autres travaux	20% sur les travaux d'économie d'énergie + 15% sur les autres travaux
											+ prime à la vacance 5 000€ par logement	+ prime à la vacance 5 000€ par logement	+ prime à la vacance 5 000€ par logement

* Gain énergétique d'au moins 35%

